

Autorisation de consultation du casier judiciaire du pays d'origine

Je soussigné(e)

né(e) à

le

de nationalité :

autorise expressément le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) de la CCI de Lyon à demander l'équivalent du bulletin n^o 2 auprès du casier judiciaire de l'Etat membre de ma nationalité, par l'intermédiaire du casier judiciaire national français, comme prévu par l'alinéa 2 de l'article 3, II. du décret n ° 72-678 du 20 juillet 1972 pour contrôler que je remplis les conditions de capacité pour pouvoir exercer une activité immobilière relevant de la loi n ° 70-9 du 2 janvier 1970.

Date :

Signature: :